

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 -131 du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 novembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V.HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, E. DROMART, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, B. DOBOEUT, B. ROUSERE, L. GABRELLE, Y. BONNERRE, B. VAILANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, R. LELEU, B. BRONNIART, J.C. MATEUX, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, M GUIDEZ, D. TABARY, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par M. Th. ROUCOU.

Mme N BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M. G. DUE.
M. R. LELEU, absent et excusé a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL.

Objet : Programmation DETR 2019 - Travaux de requalification de la voirie communautaire du chemin des Anzacs à Bapaume.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les dispositions de la délibération n°2017-158 du 18 décembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2018, priorité 2, code D1 - Création de voies (à l'exclusion des parkings), grosses réparations sur chaussées et trottoirs et/ou réparations d'urgence de voiries dues à des calamités naturelles, à hauteur de 20 % HT du montant des travaux de requalification de la voirie communautaire du chemin des Anzacs à Bapaume.

Monsieur le Président indique que cette voirie prolonge le contournement de la commune de Bapaume en direction de l'Est en desservant le Centre de Détention et les zones d'activités communautaires des Anzacs et du Moulin. Ces travaux ont été programmés en vue de la mise en cohérence du réseau viaire des voiries communautaires dans le prolongement des travaux de la voirie de la République et des voies de desserte de la Vallée du Bois.

Monsieur le Président précise que cette demande de financement n'a pas été retenue dans le cadre de la programmation DETR 2018. Vu la complétude de ce dernier, les services de l'Etat ont

délivré une autorisation de démarrer les travaux et invité l'intercommunalité à redéposer un dossier dans le cadre de la programmation 2019. Les travaux sont en cours de réalisation.

Suite à l'attribution des marchés relatifs à cette opération, le montant total de l'opération est désormais fixé à 748 505,20 € HT, décomposé en travaux pour 715 155,20 € HT, maîtrise d'œuvre et études diverses pour 33 350 € HT.

Le plan de financement de cette opération se résume de la façon suivante :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
Acquisition immobilière/foncière*		- Etat (à détailler)		
<u>Travaux (à détailler)</u>		SIPL	139 163,00 €	18,60 %
Travaux préparatoires	68 597,50 €	DETR (20% de 612 776,70 € + 25% de 38 417 € + 21% de 33 350 €)		
Assainissement	45 800,70 €	- Conseil Départemental		
Voirie	391 508,90 €	- Amendes de Police	68 340,00 €	9,10 %
Eclairage public	42 247,00 €	- OSMOC	40 000,00 €	5,30 %
Marquage / Signalisation	17 996,60 €	- Liaisons douces		
Aménagements	114 949,50 €	- Conseil régional		
Aléas et imprévus (5%)	34 055,00 €	- Etat – TEPCV	3 864,33 €	0,50 %
<u>Autres (honoraires)</u>		- Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans]	64 300,08 €	8,60 %
Maîtrise d'œuvre	25 200,00 €		72 337,59 €	9,70 %
Frais annexes	8 150,00 €	- Communauté de Communes du Sud-Artois	360 500,20 €	48,20 %
Coût total de l'opération	748 505,20 €		748 505,20 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le nouveau plan de financement dressé à la suite de l'attribution des différents marchés de travaux ;
- d'approuver la demande de subvention établie au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2019 pour les travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 novembre 2018 et transmission
en Préfecture le 27 novembre 2018

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2018-131 - 27/11/2018
Programmation DETR 2019 -
TX Requalification Voirie des Anzacs. *

Jean Jacques COTTEL.

